

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS le 6 JUILLET 2026

Date de convocation :
Le 30 juin 2026

Nombre de membres
Présents : 11

En exercice : 15

L'an deux mille vingt-six le lundi 6 juillet, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqués se sont réunis au Centre Administratif d'Aulnoye-Aymeries.

sous la Présidence de Madame Sabine CAMBRELENG

Présents : Mrs ALEXANDRE VIRGILE, BODIN, DEWAELE, SOUPEZ, Mmes CAMBRELENG, DENYS, VERHAEGHE, GAUCHET, DEPRET, FROMONT, DURIEUX
Etaient excusés : Mmes N'DIAYE, BUREAU, CAPART, Mr BAUDOUX.

Procuration : Mme Bureau à Mme Cambreleng

Secrétaire de séance : Mr Christophe LAJOIE

Objet : Délibération reportant le paiement de la facture de soins infirmiers

Délibération 1171060726

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Considérant [REDACTED] a réalisé des prestations infirmières pour le compte du SSIAD au cours de l'exercice 2025 ;

Considérant qu'une facture de frais infirmiers 2025, d'un montant [REDACTED], est parvenue tardivement ;

Considérant que le Conseil d'Administration estime nécessaire de reporter l'autorisation de paiement afin de garantir la bonne régularité de la dépense ;

Considérant que ce report est motivé par la nécessité de procéder aux vérifications nécessaires avant tout paiement ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **De reporter l'autorisation de paiement** de la facture de prestation infirmière 2025 présentée par [REDACTED]
- **De solliciter les contrôles complémentaires nécessaires**, notamment sur la réalité des prestations effectuées, leur période d'exécution et la conformité de la facturation ;
- **De préciser** que le paiement pourra être représenté au Conseil d'Administration lors d'une prochaine séance, après instruction complète du dossier ;
- **De charger** le Président ou son représentant de procéder aux démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

le Conseil d'Administration, Après en avoir délibéré à l'unanimité pour 12 voix pour,

Adopte le budget supplémentaire 2026 du CCAS

Le secrétaire de séance



Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance le 6 juillet 2026

Pour le président, La Vice-Présidente

